

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

REPÉRAGE: Situation de la concession : (UFA 10-047)
Département du Haut-Nyong
Arrondissement d'Abong-Mbang

Cartes de référence : - 1/200 000e ISH ABONG-MBANG
Feuille n° NA-33-XX

DÉFINITION DES LIMITES DE LA CONCESSION

Le point de base A se situe sur le confluent des rivières Ndjoo et Dja ;

A l'Est : Du point A, suivre en amont le cours de la rivière Dja jusqu'au point d'intersection de ladite rivière et de son affluent Edjuné, point B ;

— Du point B, suivre en amont le cours de la rivière Edjuné sur une distance de 17,6 km (dix-sept, six cents) pour atteindre le point C ;

— Du point C, suivre une droite de gisement 56° sur une distance de 2 km (deux) pour atteindre le point D ;

— Du point D, suivre une droite de gisement 132° sur une distance de 1,6 km (un, six cents) pour atteindre le point E, situé sur le cours de la rivière Mampomo ;

— Du point E, suivre en aval le cours de la rivière Mampomo jusqu'au point de confluence de ladite rivière et le Mien, point F ;

— Du point F, suivre en amont le cours de la rivière Mien sur une distance de 9,6 km (neuf, six cents) pour atteindre le point G, situé sur le point de confluence de ladite rivière et de son affluent non dénommé ;

Au Nord-Ouest : Du point G, suivre en amont le cours de cet affluent non dénommé sur une distance de 2,4 km (deux, quatre cents) pour atteindre le point H ;

— Du point H, suivre une droite de gisement 32° sur une distance de 1,4 km (un, quatre cents) pour atteindre le point I ;

— Du point I, suivre une droite de gisement 329° sur une distance de 4,6 km (quatre, six cents) pour atteindre le point J, situé sur la rivière Abiébé ;

— Du point J, suivre en aval le cours de la rivière Abiééré sur une distance de 2,8 km (deux, huit cents) pour atteindre le point K ;

— Du point K, suivre une droite de gisement 240° sur une distance de 1,6 km (un, six cents) pour atteindre le point L, situé sur un affluent non dénommé d'Abiééré ;

— Du point L, suivre en aval le cours de cet affluent non dénommé sur une distance de 2 km (deux) pour atteindre le point M ;

— Du point M, suivre une droite de gisement 253° sur une distance de 1,2 km (un, deux cents) pour atteindre le point N, situé sur un affluent non dénommé du Dja ;

— Du point N, suivre en aval le cours de cet affluent non dénommé sur une distance de 1 km (un) pour atteindre le point O ;

— Du point O, suivre une droite de gisement 285° sur une distance de 5,8 km (cinq, huit cents) pour atteindre le point P, situé sur la rivière Dja ;

— Du point P, suivre une droite de gisement 340° sur une distance de 4,4 km (quatre, quatre cents) pour atteindre le point Q ;

— Du point Q, suivre une droite de gisement 352° sur une distance de 4,6 km (quatre, six cents) pour atteindre le point R, situé sur le point de confluence des rivières Siilo-Loubo-Me ;

— Du point R, suivre en amont le cours de la rivière Loubo sur une distance de 4 km (quatre) pour atteindre le point S ;

— Du point S, suivre une droite de gisement 227° sur une distance de 2,4 km (deux, quatre cents) pour atteindre le point T, situé sur un affluent non dénommé de la rivière Loubo ;

— Du point T, suivre une droite de gisement 307° sur une distance de 3,8 km (trois, huit cents) pour atteindre le point U, situé sur un affluent non dénommé de la rivière Ndjo'o ;

— Du point U, suivre en aval le cours de cet affluent non dénommé sur une distance de 4,4 km (quatre, quatre cents) pour atteindre le point V, situé sur le point de confluence de la rivière Ndjo'o et de cet affluent non dénommé ;

— Du point V, suivre le cours de la rivière Ndjo'o, jusqu'à son point de confluence avec la rivière Djowo, point W ;

— Du point W, suivre une droite de gisement 295° sur une distance de 3,6 km (trois, six cents) pour atteindre le point X, situé sur la rivière Egwan ;

— Du point X, suivre en amont le cours de la rivière Egwan sur une distance de 5 km (cinq) pour atteindre le point Y ;

— Du point Y, suivre une droite de gisement 356° sur une distance de 2,6 km (deux, six cents) pour atteindre le point Z, situé sur un affluent non dénommé de la rivière So ;

— Du point Z, suivre une droite de gisement 25° sur une distance de 2,8 km (deux, huit cents) pour atteindre le point A1, situé sur un affluent non dénommé de la rivière So ;

— Du point A1, suivre une droite de gisement 340° sur une distance de 2 km (deux) pour atteindre le point A2, situé au point de confluence des rivières So-Kouomoroum ;

A L'Ouest : Du point A2, suivre en aval le cours de la rivière So sur une distance de 15,6 km (quinze, six cents) pour atteindre le point A3 ;

— Du point A3, suivre une droite de gisement 275° sur une distance de 4,2 km (quatre, deux cents) pour atteindre le point A4, situé sur la rivière Ntam ;

— Du point A4, suivre en aval le cours de la rivière Ntam sur une distance de 10 km (dix) pour atteindre le point A5, situé sur le point de confluence des rivières Mpoo-Ntam ;

— Du point A5, suivre en aval le cours de la rivière Mpoo jusqu'au point d'intersection de ladite rivière et de son affluent Mbem, point A6 ;

Au Sud : Du point A6, suivre en amont le cours de la rivière Mbem sur une distance de 2 km (deux) pour atteindre le point A7 ;

— Du point A7, suivre une droite de gisement 154° sur une distance de 2,8 km (deux, huit cents) pour atteindre le point A8, situé sur un affluent non dénommé de la rivière Mpoo ;

— Du point A8, suivre une droite de gisement 180° sur une distance de 3 km (trois) pour atteindre le point A9, situé sur la rivière Djiom ;

— Du point A9, suivre en aval le cours de la rivière Djiom sur une distance de 6,8 km (six, huit cents) pour atteindre le point A10 ;

— Du point A10, suivre une droite de gisement 152° sur une distance de 3 km (trois) pour atteindre le point A11, situé sur un affluent non dénommé de la rivière Mpoo ;

— Du point A11, suivre une droite de gisement 162° sur une distance de 1,4 km (un, quatre cents) pour atteindre le point A12, situé sur un affluent non dénommé de Ndjeng ;

— Du point A12, suivre une droite de gisement 224° sur une distance de 6 km (six) pour atteindre le point A13, situé sur la rivière Nkombala ;

— Du point A13, suivre en aval le cours de la Nkombala sur une distance de 0,6 km (zéro, six cents) pour atteindre le point A14 ;

— Du point A14, suivre une droite de gisement 209° sur une distance de 4,2 km (quatre, deux cents) pour atteindre le point A15, situé sur la rivière Mbofoa ;

— Du point A15, suivre en aval le cours de la rivière Mbofoa sur une distance de 1 km (un) pour atteindre le point A16 ;

— Du point A16, suivre une droite de gisement 180° sur une distance de 1,8 km (un, huit cents) pour atteindre le point A17, situé sur la rivière Bom ;

— Du point A17, suivre une droite de gisement 162° sur une distance de 2 km (deux) pour atteindre le point A18, situé sur la rivière Miaé ;

— Du point A18, suivre en aval le cours de la rivière Miaé jusqu'au point de confluence de ladite rivière et de la Dja, point A19 ;

— Du point A19, suivre en amont le cours du Dja pour rejoindre le point A dit de base.

La zone ainsi circonscrite et évaluée à la grille des points côtés couvre une superficie de 125 700 ha (Cent vingt-cinq mille sept cents hectares).

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

N.B. : Cette définition de l'UFA n'est valable que si elle est juxtaposée à une carte qui porte notre timbre officiel à cheval sur la définition et la carte.





UFA 10-047

